

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS D'INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SESSION 2019

1. ORGANISATION DE LA SESSION 2019

Le concours était organisé par le Rectorat Nancy-Metz.

Le jury de la session 2019 comprenait 6 membres, répartis en 2 jurys :

Jean-Michel BERGE, Personnel de Direction de l'Education Nationale

Virginie DEVILLE, Médecin Conseillère Technique

Franck DOGUET, Infirmier Conseiller Technique

Christelle GEORGEL, Personnel de Direction de l'Education Nationale

Christine GRANGE, Infirmière Conseillère Technique

Jocelyne MARTIN DECHANET, Médecin Conseillère Technique

Calendrier :

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 5 avril 2019.

La délibération d'admissibilité a eu lieu le 30 avril 2019

La publication des résultats a eu lieu le 2 mai 2019

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 20, 21 et 27 mai 2019

La publication des résultats a eu lieu le 28 mai 2019

Statistiques générales :

Nombre de postes offerts : 19

Nombre d'inscrits : 143

Nombre de présents à l'épreuve écrite : 95

Nombre d'admissibles : 45

Nombre de candidats présents : 43

Nombre d'admis sur liste principale : 19

Nombre d'admis sur liste complémentaire : 4

2. BILAN DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Article 3 arrêté du 23 octobre 2012

La durée et le contenu des épreuves sont les suivants :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures ; coefficient 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

2.1. Bilan général

Les épreuves écrites doivent permettre de vérifier, chez le candidat :

- ses connaissances générales
- sa capacité à répondre de façon logique et professionnelle
- sa capacité à rédiger en bon français (orthographe, grammaire).

2.2. Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

L'épreuve comportait des questions de connaissance et deux études de cas.

Questions de connaissances

Question n° 1 :

- a) Définissez les acronymes PAP et PPS
- b) Quels élèves relèvent de chacun de ces dispositifs ?
- c) Qui en est à l'initiative ?

d) Quel peut être le rôle de l'infirmier de l'Education Nationale dans leur mise en œuvre ?

Question n° 2

Quels sont les 3 axes du parcours éducatif de santé ?

Question n° 3

Quels sont les signaux d'alerte qui doivent conduire à un dépistage des troubles visuels ?

Question n° 4

Citez dix signes d'une hypoglycémie

Question n° 5

Quelles sont les applications pratiques qui relèvent du champ de la protection dans le domaine de la promotion de la santé à l'Education Nationale ? Citez-en cinq.

Etudes de cas

Etude de cas n° 1 :

Vous êtes infirmier dans un lycée avec internat en milieu rural. Vous êtes appelé en pleine nuit parce qu'Amandine, 14 ans, présente un état confus. Quatre bouteilles vides d'alcool ont été retrouvées dépassant de son sac à dos par l'assistant d'éducation. Décrivez et justifiez la conduite à tenir dans le cadre de vos missions :

- Conduite à tenir dans l'immédiat
- Conduite à tenir à moyen et à long terme

Etude de cas n° 2 :

Vous êtes nouvellement nommé dans un collège de centre-ville de 600 élèves. Vous apprenez qu'en fin d'année précédente, des vidéos montrant des élèves dénudés de l'établissement ont circulé sur les réseaux sociaux. Vous souhaitez proposer un projet de prévention qui s'inscrira dans le parcours éducatif de santé de l'élève.

- Quelle démarche mettez-vous en œuvre ?
- Dans quel cadre ? Donnez-en la définition et les missions.
- Quelle en est la composition ?
- Donnez trois exemples d'actions ou thématiques à aborder
- Donnez trois exemples de partenariats internes et/ou externes.

Le seuil de l'admissibilité était cette année à 11.15

Sur le fond :

Il est recommandé de bien lire les questions et de cerner les attendus. L'apport de textes réglementaires est apprécié mais il doit servir à la réflexion et ne pas se limiter à leur seul exposé.

Les études de cas comportent des questions précises qui appellent des réponses claires. L'esprit de synthèse et la rigueur sont fortement appréciés. Il faut penser à évoquer ou citer précisément les services de secours au regard du protocole de l'organisation des soins et des urgences en EPLE. Il faut appréhender les questions de façon globale et ne pas se centrer trop rapidement sur une seule problématique.

Il est rappelé également que les réponses doivent être rédigées, avec des phrases construites. On attend d'un cadre A un vocabulaire adapté, en lien avec le référentiel de compétences. Les candidats doivent faire preuve d'une posture professionnelle affirmée employant le langage et les termes inhérents à la profession. Les acronymes doivent être explicités.

Ils doivent présenter une bonne connaissance du système éducatif et de l'environnement professionnel dans lequel ils vont évoluer.

Sur la forme :

Il est souhaité une écriture lisible, un écrit soigné sans faute d'orthographe ni de grammaire.

La rédaction doit être ordonnée et faire apparaître clairement la proposition de prise en charge de la situation.

S'agissant de la règle de l'anonymat :

- usage de stylos de couleur et/ou de surligneurs: il est rappelé que les candidats doivent en théorie écrire à l'encre bleue ou noire, et ne pas faire usage de couleurs, lesquelles pourraient être un élément d'identification et de rupture d'anonymat.

3. BILAN DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Article 3 arrêté du 23 octobre 2012

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : trente minutes ; coefficient 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues. En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

3.1. Bilan général

Rappel des attentes

« L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier sa personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et les acquis de son expérience professionnelle lui permettant d'apporter une plus-value à l'éducation nationale. »

3.2. Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

Le seuil de l'admission était cette année à 37.70

Dans l'ensemble le temps imparti pour la présentation est respecté. La plupart des candidats ont annoncé un plan et l'ont respecté. Le niveau d'expression est tout à fait correct. Les prestations sont satisfaisantes ce qui illustre la préparation des candidats en amont.

Lors de l'exposé, le jury attend que les candidats ne se perdent pas dans des points de détails qui ne présentent que peu d'intérêt pour le concours. La présentation doit être structurée.

Les candidats doivent savoir extraire de leur parcours professionnel les éléments qui leur permettent de mettre en évidence les compétences acquises, compétences

qu'ils sauront mettre au service de leurs nouvelles fonctions. Les compétences spécifiques acquises ne sont pas suffisamment valorisées.

Ils doivent être en capacité de mettre en avant un certain nombre de bonnes pratiques de leurs fonctions actuelles permettant de répondre aux exigences d'un poste au sein de l'Education Nationale.

Ils doivent répondre aux spécificités de la fonction, connaître le cadre réglementaire et être en capacité d'y faire référence.

Dans l'ensemble les candidatures sont de qualité, le niveau d'expression est satisfaisant, la gestion du temps est respectée.

Cependant les grands axes politiques ne sont pas toujours connus. Les exposés manquent parfois de précision. Le positionnement dans l'institution est à travailler. On note parfois un manque de vision globale et de hauteur ;

La présidente du jury Christelle GEORGEL

